

L'AFP renoue timidement avec les hausses générales



Coup de théâtre à l'issue de la NAO 2021 : moins de 48 heures après avoir transmis aux syndicats un projet d'accord marqué par sa volonté de prolonger le gel des barèmes en vigueur depuis 2012 (hors contentieux SPQN), privilégiant *individualisation des salaires, mesures « one shot »* et *vagues promesses pour 2022*¹, la direction a brusquement changé d'avis. La nouvelle version de son projet d'accord² est largement en dessous de ce qui serait nécessaire pour rattraper l'inflation, mais elle contient **trois mesures certes insuffisantes, mais positives** :

- **Augmentation (presque) générale des salaires : la prime fixe collective**, dont bénéficie la très grande majorité du personnel, **est augmentée de 20 € brut par mois** (sur 13 mois) à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette prime rentre dans le calcul de la prime d'ancienneté. Comme tout élément du salaire brut, elle a aussi une incidence sur notre retraite. Il s'agit d'une *hausse pérenne*, sauf pour les salariés qui bénéficient d'une mesure non automatique, au choix de la direction, leur permettant de toucher un salaire élevé. Par exemple, les journalistes perdent cette prime lors d'une promotion de RED6 à RED7 (= rédacteur en chef adjoint).
- **Hausse du barème pour tous les pigistes**. Dans le tout premier projet de la direction, seuls les pigistes *texte* bénéficiaient d'une amélioration. Le projet d'accord final propose pour les **piges texte** réalisées à partir du 1^{er} janvier 2022 une réévaluation de **+2,5%**, tandis que les **piges photo et vidéo** sont réévaluées de **+1%**.
- **Les indemnités kilométriques** sont réévaluées de **+10%** pour les déplacements effectués à partir du 1^{er} janvier 2022.

Deux autres mesures ne correspondent pas aux revendications SUD et aux principes que nous défendons, mais elles ne constituent pas non plus des reculs sociaux :

- **Les primes et promotions 2021** (au 31 mars 2022) : SUD préfère les automatismes et les hausses générales à des hausses décidées par la direction *à la tête du client*. Ce budget aurait pu servir à rendre la hausse générale plus intéressante. **Rappel des demandes SUD** : +2,8% pour tous, création de *nouveaux paliers pour la prime d'ancienneté* (prime de 21% après 25 ans et de 22% après 30 ans).
- **Contribution exceptionnelle de 350.000 € aux activités sociales et culturelles du CSE** (Comité social et économique). Pour le personnel, ce geste de la direction se traduira par des *chèques cadeaux* et d'autres bonbons, toujours les bienvenus, mais cette enveloppe aurait tout aussi bien pu être utilisée différemment. A moins d'un an des élections CSE, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une récompense accordée aux syndicats majoritaires qui gèrent ce CSE, pour leur adhésion au « Grand Accord » de 2017 et pour leur absence de réelle opposition au « Plan de Transformation » de Fabrice Fries ; deux mesures antisociales majeures qui justement ont abouti à *une réduction de la masse salariale et donc de la contribution de l'AFP au budget de son CSE*.

Le texte proposé par la direction tient finalement compte de notre demande d'une hausse générale et pérenne, c'est pourquoi **SUD signera l'accord NAO**.

Avec un vœu pour l'année prochaine : qu'en 2022 *tous* les syndicats *agissent et mobilisent le personnel*, pour *compenser intégralement l'inflation* et pour *instaurer de nouveaux automatismes* permettant à *tous* des progressions salariales, y compris dans la 2^e moitié de la carrière à l'AFP.

¹ Cf. le tract FO du 7/12/2021 qui se réfère aux nouvelles propositions intermédiaires de la direction, faites *après* publication du tract SUD du 3/12/2021 - <http://u.afp.com/NAO2021>

² Le projet d'accord soumis à la signature des syndicats - <http://u.afp.com/wSg4>